



Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/NGO/16
29 janvier 1999

Original : FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Exposé écrit présenté par la Fédération internationale des ligues
des droits de l'homme, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant qui est distribué
conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[11 janvier 1999]

Situation des droits de l'homme au Congo-Brazzaville

1. La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et son organisation membre, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) restent extrêmement préoccupées par la persistance et l'aggravation au Congo-Brazzaville d'une situation de violations graves, massives et systématiques des droits de l'homme.
2. Le Congo-Brazzaville n'est toujours pas sorti du cycle de violence caractérisé depuis plusieurs années par le mépris flagrant des droits de l'homme du fait du caractère policier de l'Etat et du climat d'insécurité consécutif à la détention d'armes de guerre par des groupes armés (milices) proches des principaux partis politiques. Malgré la fin de la récente guerre civile de 1997 avec la victoire militaire des Forces démocratiques et patriotiques (FDP) du général Denis Sassou Nguesso, de retour au pouvoir, les exécutions sommaires, les arrestations et détentions arbitraires pour des motifs politiques, l'insécurité, le bâillonnement de la presse et des partis politiques non affiliés aux FDP au moyen d'actes d'intimidation et de harcèlement en tous genres démentent chaque jour les discours rassurants des autorités gouvernementales et parlementaire congolaises sur l'amélioration de la situation des droits de l'homme et leur engagement à respecter leurs obligations en la matière.
3. Les nombreuses violations des droits de l'homme sont devenues flagrantes et systématiques à l'encontre de victimes toutes désignées comme étant des partisans supposés des autorités déchues. En effet, depuis plusieurs mois, aussi bien à Brazzaville qu'à Pointe-Noire, des perquisitions intempestives et des arrestations, pour la plupart sous la forme d'enlèvements suivis de nombreuses détentions dans des prisons clandestines et improvisées des partisans réels ou supposés des autorités déchues et en exil, ainsi que des anciens collaborateurs ou parents de ceux-ci, sont effectuées en dehors de tout cadre légal et judiciaire par des officiers des FDP.
4. N'échappant pas à cette vague de répression, les militants des droits de l'homme mènent leurs activités sous la menace permanente des arrestations. Ainsi, en novembre 1998, le Secrétaire général de l'Observatoire congolais des droits de l'homme, affilié à la FIDH, a été arbitrairement arrêté, détenu et torturé à Pointe Noire à la suite de la publication d'un rapport accablant de son organisation sur la situation des droits de l'homme au Congo.
5. Cette consécration de l'injustice et de l'arbitraire, couronnée par l'impunité du fait de l'inefficacité de l'appareil judiciaire aux ordres du Gouvernement, a déjà provoqué des explosions de violences au Congo, notamment dans la région de Bouenza, en avril 1998, dans la région du Pool, depuis août 1998 et à Brazzaville en décembre 1998. Lors des derniers affrontements, de nombreuses exécutions extrajudiciaires, des pillages, ainsi que des viols ont été perpétrés par les partisans de chacun des acteurs au conflit. En outre, une totale désinformation concernant les enjeux réels prévaut actuellement. Par ailleurs, la population civile, et plus particulièrement la jeunesse du pays, s'est vue remettre des armes dont elle n'hésite plus à faire usage.
6. Ces explosions de violences opposent la Force publique appuyée par les ex-Cobras (miliciens du général Sassou Nguesso dont une partie a récemment été

recrutée dans les Forces armées congolaises), aux militaires demeurés fidèles aux autorités déchues, auxquels s'ajoutent les miliciens respectifs de celles-ci. Après leur défaite militaire en octobre 1997, ces derniers se sont repliés avec armes et munitions dans les fiefs respectifs de leurs leaders où les frictions sont fréquentes avec les agents de la Force publique fidèles aux autorités actuelles.

7. Lors de ces affrontements devenus monnaie courante, les populations civiles sont prises en otage et constituent les principales victimes des bilans macabres. Ces nombreuses et systématiques atteintes aux droits de l'homme ne sont pas de nature à garantir la paix, la stabilité et le bien-être général des populations de Congo-Brazzaville.

8. A cet effet, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ne doit pas continuer à être indifférente à la situation des droits de l'homme particulièrement préoccupante au Congo-Brazzaville, marquée de plus en plus par des violences à répétition. Afin d'une part de permettre aux autorités actuelles du Congo-Brazzaville d'intégrer concrètement les droits de l'homme dans leurs pratiques politiques et de leur faire prendre conscience des obligations internationales de l'Etat congolais à travers le respect et la protection efficace des droits humains, et, d'autre part, d'exiger de tous les protagonistes congolais de prendre la voie de la non-violence et du règlement négocié de leurs différends, la FIDH et son organisation membre, l'Observatoire congolais des droits de l'homme demandent à la Commission des droits de l'homme de créer un mécanisme de surveillance de la situation au Congo-Brazzaville.

9. Par son action dissuasive sur les auteurs des violations des droits humains (aussi bien pro-gouvernementaux que de l'opposition armée), ce mécanisme pourrait permettre aux uns et aux autres de contribuer à l'instauration d'un véritable état de droit et à l'amélioration de la situation générale des libertés fondamentales dans la région. En effet, au regard de la situation qui prévaut actuellement en Afrique centrale, la FIDH craint que les hostilités au Congo-Brazzaville ne reprennent avec une nouvelle vigueur et ne s'étendent aux pays limitrophes, eux-mêmes dans une situation difficile et préoccupante.
